CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 13 décembre 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Absence :

M. Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1- Ouverture de la séance, vérification du quorum et constatation de l'avis de convocation;
2- Adoption de l'ordre du jour;
3- Transports adapté et collectif – Autorisation paiement Autobus Dionne – décembre 2016;
4- Promotion du transport collectif pendant la semaine de relâche;
5- Tourisme :
   5.1 Demande au programme Emplois d'été Canada;
   5.2 Participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec, le 19 janvier 2017 à Montréal;
   5.3 Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 14 au 16 juin 2017 à Québec – promotion de la région vedette (zone 12 Bas-Saint-Laurent secteur Est);
6- Nouvel estimé pour la numérisation de dossiers pour le service d'urbanisme (résolution 610-10-16);
7- Demande d'attestations de conformité (au PGMR et au SAD) en faveur de la ville de Matane pour le projet d'aménagement de nouvelles cellules (4 et 5) du lieu d'enfouissement technique (LET);
8- Dossier Optimisation – validation des scénarios au devis pour la demande d'aide financière;
9- Autorisation de prolongation – projet PDMF-2015-007;
10- Les Ponts de l'estuaire - Mandat pour la reconstruction du pont forestier H012-097 situé sur le territoire de Les Méchins – Libération de la retenue de 5 %;
11- Autorisation 2e versement – Travail de rue;
12- Suivi de dossiers :
   12.1 Co.Mode Verte;
   12.2 Besoins organisations communautaires;
   12.3 Office municipal d'habitation (OMH);
13- Participation au conseil d'administration de la maison ÈRE 132 (Jardins de Métis);
14- GRH;
15- Comité d'investissement;
16- Varia;
17- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 712-12-16

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 713-12-16

TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF – AUTORISATION PAIEMENT – AUTOBUS DIONNE INC. DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 604-10-14 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de cinq ans, avec *Autobus Dionne inc.* pour le service de transport pour les personnes à mobilité restreinte ou vivant un handicap dans la MRC;

CONSIDÉRANT le paiement pour le service de transport adapté s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 4 096 heures annuellement, soit 341,33 heures par mois, représentant un montant mensuel de 20 667,73 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le paiement pour le service de transport collectif s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 1 520 heures annuellement, soit 115 heures pour le mois de décembre, représentant un montant de 6 963,25 $ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de décembre 2016, à *Autobus Dionne inc.*, pour le service de transport adapté au montant de 23 762,73 $, taxes incluses, ainsi que pour le service de transport collectif au montant de 8 006,00 $, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 714-12-16

PROMOTION DU TRANSPORT COLLECTIF PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie travaille en collaboration avec la ville de Matane et les municipalités pour promouvoir les activités pour les jeunes et les familles pendant la semaine de relâche afin de permettre aux municipalités rurales d'inscrire leurs activités dans le guide *Relâche ton fou,* préparé par la ville de Matane et sera distribué dans toutes les écoles de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, la relâche se tiendra du samedi 4 mars au dimanche 12 mars inclusivement, que le guide *Relâche ton fou* sera distribué dans les écoles à partir du 14 février 2017, et qu'il y a là une occasion de promouvoir le transport collectif en réservant un espace dans ce guide;

CONSIDÉRANT QUE dans un but d'inciter les citoyens à l'utiliser, il est envisagé d'offrir gratuitement la carte annuelle aux personnes qui utiliseront le transport pour se rendre à une des activités organisées par la Ville ou une municipalité rurale durant la période de la relâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la promotion du transport collectif durant la période de relâche 2017 de la façon suivante :

- adhésion gratuite (valeur de 5,00 $) et obtention de la carte annuelle valide jusqu'au 31 décembre 2017 pour toute personne qui utilisera le transport collectif pour se rendre à une activité organisée pendant la semaine de relâche, l'utilisateur devra débourser les frais de déplacement, soit 3,00 $/trajet;

- l'utilisateur devra compléter et signer un formulaire d'adhésion au bureau de la MRC et réserver son transport la veille, les conditions d'utilisation demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 715-12-16

TOURISME – DEMANDE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT le besoin de ressources pour le Bureau d'accueil touristique de La Matanie, été 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE soumettre une demande pour un (1) étudiant pour le Bureau d'accueil touristique de La Matanie, été 2017;

QUE cette demande soit présentée par la MRC de La Matanie pour le Bureau d'accueil touristique de La Matanie dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2017;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soient et sont autorisés à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 716-12-16

TOURISME – AUTORISATION PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ), LE 19 JANVIER 2017 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2016-2017 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre de faire connaître la destination « Matane » auprès des organisateurs d'événements de la grande région de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, à la bourse d'affaires de Montréal, le 19 janvier 2017 à Montréal;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 717-12-16

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) DU 14 AU 16 JUIN 2017 À QUÉBEC – PROMOTION DE LA RÉGION VEDETTE (ZONE 12 BAS-SAINT-LAURENT SECTEUR EST)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), regroupant près de 1 100 membres répartis dans plus de 970 municipalités, tiendra son congrès annuel en juin 2017 à Québec et que la région vedette sera la zone 12 du Bas-Saint-Laurent (secteur Est), soit les MRC de La Mitis, La Matanie, La Matapédia et Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE la présidente de l'événement, madame Yvette Boulay, directrice de la municipalité de Saint-René-de-Matane, souhaite faire connaître la région, ses attraits et activités ainsi que ses produits locaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de consulter les MRC concernées en lien avec la possibilité d'avoir une ressource sur place afin de tenir un kiosque promotionnel du Bas-Saint-Laurent et pouvoir remettre un cadeau bas-laurentien à tous les participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Valérie Landry-Cayouette, technicienne en récréotourisme, à entamer les démarches et discussions avec les MRC de La Mitis, La Matapédia et Rimouski-Neigette afin de proposer un budget prévisionnel, une coordination et une répartition des frais reliés à l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 718-12-16

NOUVEL ESTIMÉ POUR LA NUMÉRISATION DE DOSSIERS POUR LE SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un projet de numérisation des archives a été proposé afin d'améliorer l'efficacité du service et faciliter l'accès aux données archivées;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 610-10-16 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant le mandat pour la numérisation de dossiers pour le service d'urbanisme, selon l'estimation initiale de IDnum Technologies, soit un volume de 144 900 images au prix unitaire de 0,0915 $ pour un montant de 13 263 $ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur a informé la MRC de la nouvelle évaluation du coût du mandat sur la base des travaux amorcés, laquelle implique une estimation de 312 064 images à numériser comparativement aux 144 900 estimés au départ;

CONSIDÉRANT QUE les échanges avec le fournisseur et la révision du prix unitaire de 0,0745 $, plus les taxes applicables, proposée par l'entreprise IDnum Technologies pour compléter le mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la poursuite du mandat de numérisation par l'entreprise IDnum Technologies et l'ajout d'un montant de 8 882,13 $ payable par le surplus du service, portant le montant du mandat à 22 145,13 $, plus les taxes applicables, et conditionnellement à ce que le prix unitaire de 0,0745 $ soit maintenu par le fournisseur pour d'autres travaux similaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 719-12-16

ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA VILLE DE MATANE – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES CELLULES (4 ET 5) DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

CONSIDÉRANT QUE le LET de Matane a été autorisé, en date du 2 décembre 2004, par le décret numéro 1112-2004 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté, le 17 juin 2015, le décret numéro 527-2015 qui modifie certaines dispositions du décret numéro 1112-2004;

CONSIDÉRANT QUE selon les décrets, la capacité totale de l'ensemble du LET est de 1 346 000 mètres cubes;

CONSIDÉRANT QUE selon les décrets, la ville de Matane a l'obligation de faire cinq demandes de certificat d'autorisation pour l'aménagement des différentes cellules d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE le LET est constitué de deux sites d'enfouissement divisés en cellules, dont trois sont présentement en cours d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane souhaite aménager deux nouvelles cellules au LET en vue de répondre aux besoins d'enfouir de façon sécuritaire les matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'enfouissement visée par la Ville pour la demande d'un certificat d'autorisation auprès du MDDELCC pour les cellules d'enfouissement 4 et 5-partie est de 270 000 mètres cubes;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'enfouissement visée par la Ville pour la demande du certificat d'autorisation est incluse dans la capacité d'enfouissement totale de 1 346 000 mètres cubes;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC demande dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation à la MRC de La Matanie de se prononcer sur la conformité du projet aux objectifs d'aménagement de son schéma d'aménagement et de développement (SAD) et aux normes de son document complémentaire ainsi qu'aux dispositions de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le 26 octobre 2016, le PGMR prévoit l'ouverture de nouvelles cellules d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de nouvelles cellules n'a pas d'incidence sur le volume d'enfouissement annuel maximal fixé par décret, lequel est de 25 000 mètres cubes et prévu au PGMR;

CONSIDÉRANT QUE le LET est situé dans l'affectation industrielle du SAD où les activités sensibles sont interdites et absentes;

CONSIDÉRANT QU'il existe des modalités de gestion et des mécanismes pour limiter les impacts du LET sur les résidents de Matane-sur-mer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas identifié d'équipements ou territoires d'intérêt, à l'exception du sentier de VTT, à proximité du LET;

CONSIDÉRANT QUE le LET est à l'écart des lieux de circulation et de fréquentation récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE le décret autorisant le LET oblige le maintien d'un écran visuel d'arbres matures pour limiter son impact visuel ou paysager;

CONSIDÉRANT QUE le LET est situé dans un secteur exempt de contraintes naturelles ou anthropiques présentant un danger pour la poursuite de son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE malgré la nature des activités du LET, il demeure une solution préférable aux anciens LES et dépôts en tranchées pour enfouir les matières, notamment en raison de ses impacts limités sur la collectivité et l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un site localement permet de réduire considérablement le transport lourd, lequel pose des risques environnementaux (gaz à effet de serre) et pour la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC reconnaît la vocation régionale du LET de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le document complémentaire n'inclut pas de normes encadrant le développement du LET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à attester de la conformité du projet de la ville de Matane concernant l'aménagement des cellules d'enfouissement 4 et 5-partie d'une capacité 270 000 mètres cubes sur le site du LET en lien avec les dispositions du PGMR, les objectifs d'aménagement du SAD et des normes de son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 720-12-16

DOSSIER OPTIMISATION – VALIDATION DES SCÉNARIOS AU DEVIS POUR LA SOUMISSION PAR INVITATIONS ET LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMOT

CONSIDÉRANT QUE trois services de sécurité incendie assurent la desserte du territoire de la MRC de La Matanie, soit celui de la ville de Matane, celui de la municipalité de Saint-Ulric et le Service régional de sécurité incendie de la MRC regroupant les municipalités de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane et le TNO Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de vérifier différents scénarios permettant la réorganisation de l'offre de services en matière de sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matanie et de procéder à une analyse visant l'optimisation de la desserte;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du programme d'aide financière transmises par le MAMOT, le 7 novembre 2016, stipulent que l'aide financière pouvant être accordée représente 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 35 000 $;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du devis et valider les scénarios d'optimisation pour permettre l'obtention d'offres de services et la demande de soutien financier au MAMOT pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités ont accepté par résolution la participation à l'étude d'optimisation et mandaté la MRC à titre d'organisme responsable du processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif acceptent les scénarios du devis et mandatent la directrice générale à procéder aux soumissions sur invitations pour obtenir l'estimation du coût et permettre la demande d'aide financière au MAMOT en janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 721-12-16

AUTORISATION DE PROLONGATION – PROJET PDMF-2015-007

CONSIDÉRANT la résolution numéro 76-02-16 du comité administratif de la MRC de La Matanie fixant au 20 novembre 2016 la date limite pour finaliser les projets autorisés en 2015;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet PDMF-2015-007 a transmis un rapport à la MRC, le 27 octobre 2016, spécifiant que le projet ne serait complété qu'au printemps 2017;

CONSIDÉRANT les raisons de la nouvelle demande de prolongation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la prolongation du délai pour le projet PDMF-2016-007 jusqu'au 30 juin 2017;

QUE le promoteur soit informé qu'il n'y aura pas d'autre prolongation et que les travaux devront être finalisés et le rapport final déposé d'ici cette date pour permettre le versement du solde de l'aide financière accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 722-12-16

***LES PONTS DE L'ESTURAIRE* – RECONSTRUCTION DU PONT FORESTIER H012-097 SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS – LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 %**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 581-10-15 du Conseil de la MRC en lien avec le mandat à l'entreprise *Les Ponts de l'Estuaire* pour la reconstruction du pont forestier H012-097 situé sur le territoire de la municipalité de Les Méchins, au montant de 178 556,18 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE lors du paiement en février 2016, l'équivalent de 5 % du coût des travaux a été retenu en garantie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de génie civil de procéder à la libération de la retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE libérer la retenue sur contrat de 5% et transmettre à l'entrepreneur *Les Ponts de l'Estuaire* le paiement au montant de 8 927,81 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 723-12-16

AUTORISATION 2E VERSEMENT – ENTENTE LOCALE POUR LE SERVICE DE TRAVAIL DE RUE DANS LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 283-05-16 autorisant la signature de l'entente locale pour le service de travail de rue dans la MRC de La Matanie avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD) et La Lucarne, organisme fiduciaire, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2019, pour un montant annuel de 25 000 $ pour les exercices 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 20 000 $ a été fait en juillet 2016 à la signature du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT le Rapport d'activités des services en travail de rue au BSL 2015-2016 et les statistiques pour la MRC de La Matanie (avril 2011 à mars 2016);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le deuxième versement à La Lucarne au montant de 5 000 $ pour le service de travail de rue dans la MRC de La Matanie pour l'exercice 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier Co.Mode Verte et besoins organisations communautaires

Le préfet informe les membres du comité administratif des récents avancements dans le dossier Co.Mode Verte. Il mentionne également qu'il y aura lieu d'accompagner une démarche de concertation pour permettre de trouver une solution durable pour répondre aux besoins de plusieurs organismes communautaires qui desservent le territoire.

RÉSOLUTION 724-12-16

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – DOSSIER #DLR-2016-007

CONSIDÉRANT la résolution numéro 601-10-16 concernant le financement pour le dossier #DLR-2016-007 autorisant une subvention de 4 560 $ du FDT volet Expertise professionnelle;

CONSIDÉRANT la facture au montant de 4 560 $, plus les taxes applicables, pour services professionnels en ingénierie rendus au client, La Co.Mode Verte, par la firme *Luc Babin consultant inc.;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la signature de l'entente et le versement du montant de 4 560 $ au promoteur La Co.Mode Verte pour permettre le paiement de la facture des services professionnels en ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Office municipal d'habitation (OMH)

La directrice générale mentionne aux membres du comité administratif que la Loi étant en vigueur, au début de l'année 2017, il y aura lieu de voir comment évolue la démarche visant le regroupement administratif des OMH sur le territoire de la MRC.

GRH – Accompagnement technique développement territorial

La directrice générale informe les membres du comité administratif du soutien technique et de l'accompagnement apportés par les conseillères en développement rural à divers promoteurs pour le dépôt de demandes d'aide financière dans différents programmes, autres que les projets du FDT.

GRH – Congé maladie à venir

La directrice générale informe les membres du comité administratif qu'elle devra s'absenter quelques semaines au début de l'année 2017 pour raison médicale et échangent avec les membres sur les mesures à prendre.

RÉSOLUTION 725-12-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2016-010

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2016-010 par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la réalisation d'une étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 4 264 $ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2016-010, comme suit :

D'autoriser une subvention de 2 132 $, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle, conditionnellement à l'obtention d'une copie du rapport final de l'étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 726-12-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – OPTI-NEIGE 2017

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de l'organisme Club Optimiste de Matane pour la 25^{e} édition de l'événement Opti-Neige les 24, 25 et 26 février 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'admissibilité de la demande à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et la recommandation favorable du dossier aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT QUE les contributions consenties sont généralement associées à un partenariat en contrepartie d'une visibilité pour la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte, à titre de mesure de transition, d'accorder un montant de 1 000 $ du volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale;*

QUE le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jérôme Landry, maire de Matane, quitte la séance. Il est 15 h 10.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des informations sont demandées sur le suivi de la mise en place du FLS et de la dissolution de la SOLIDE.

RÉSOLUTION 727-12-16

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance à 15 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

_____

Le préfet
André Morin

(signé)

_____

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

_____

Le préfet
André Morin